



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation de la restauration ferroviaire en France

Question écrite n° 31193

### Texte de la question

M. Guillaume Garot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la situation de la restauration ferroviaire en France. Actuellement, les services de restauration ferroviaire à bord des trains ne relèvent pas de la SNCF mais sont sous-traités à des entreprises privées ainsi qu'à leurs filiales. Sur ce sujet précis, il a été alerté par la fédération CGT des cheminots qui lui a fait part de ses inquiétudes et interrogations concernant ce modèle économique. En premier lieu, pour le collectif CGT de la restauration ferroviaire, la délégation d'un tel service à des entreprises prestataires serait à l'origine de surcoûts financiers pour la SNCF. Par ailleurs, selon le syndicat, ce modèle aurait également contribué à la précarisation des salariés des entreprises prestataires, notamment au travers d'une diminution de contrats en CDI, de plans de départs volontaires et d'un recours important à l'intérim. Enfin, le collectif de salariés l'a alerté sur une mauvaise gestion logistique de stocks alimentaires par ces prestataires de service, les rendant inconsommables pour une part d'entre eux, et de fait gaspillés. Pour ces raisons, il souhaiterait savoir quelles réponses le Gouvernement peut apporter aux inquiétudes du syndicat, et si une éventuelle intégration de la branche restauration collective au sein de la SNCF est envisagée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guillaume Garot](#)

**Circonscription :** Mayenne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31193

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** [Transports](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 juillet 2020](#), page 4886

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)